

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS CONVOCATIONS ET DECISIONS

PARIS, LE 17 AOÛT 2024

Sacha VALLEAU (RC VANNES SEVENS)

RC Vannes Sevens / Monaco Rugby Sevens (1^{ère} rencontre - étape In Extenso SUPERSEVENS - Mont de Marsan)

Rapport des officiels de match

M. Sacha VALLEAU a été sanctionné d'un avertissement au motif d' "Indiscipline" et notamment de "Nervosité".

Dans le cadre de l'Article 65 des Règlements Généraux de la LNR, le RC Vannes Sevens est convoqué pour la séance du 28 août 2024.

Mathias FAGES (MONTPELLIER HERAULT RUGBY SEVENS)

Monaco Rugby Sevens / Montpellier Hérault Rugby Sevens (9^{ème} rencontre - étape In Extenso SUPERSEVENS - Mont de Marsan)

Carton rouge

M. Mathias FAGES a été reconnu responsable de "Jeu dangereux" et plus particulièrement de "Plaquer un adversaire par anticipation, à retardement ou d'une manière dangereuse (plaquer dangereusement comprend, entre autres, plaquer ou tenter de plaquer un adversaire au-dessus de la ligne des épaules, même si le plaquage a débuté au-dessous de la ligne des épaules)".

C'est le degré médian de l'échelle de gravité qui a été retenu, soit une suspension de 6 semaines.

Après prise en compte des circonstances atténuantes (casier disciplinaire vierge, jeunesse et inexpérience, reconnaissance des faits, expression de remords, conduite avant et pendant l'audience), la sanction a été réduite de 3 semaines.

Par conséquent, M. Mathias FAGES est suspendu 3 semaines.

Au 17 août 2024, et compte tenu du calendrier des rencontres du Montpellier Hérault Rugby Sevens, M. Mathias FAGES sera requalifié à l'issue de la deuxième rencontre du Montpellier Hérault Rugby Sevens comptant pour la deuxième étape de l'In Extenso SUPERSEVENS qui se tiendra à La Rochelle.

Vinaya HABOSI (RACING 92 SEVENS)

Racing 92 Sevens / Monaco Rugby Sevens (17^{ème} rencontre - 1/2 finale - étape In Extenso SUPERSEVENS - Mont de Marsan)

Citation

Après analyse des rapports des officiels de match, audition des arguments de ses représentants ainsi qu'en cohérence avec les critères d'analyse sur les actes de jeu déloyal, la Commission de discipline et des règlements a décidé qu'il n'y avait pas lieu à sanction disciplinaire à l'encontre de M. Vinaya HABOSI.

M. Vinaya HABOSI a donc été qualifié pour la prochaine rencontre du Racing 92 Sevens.

Antoine CHARLUS-CERCY (ASM CLERMONT AUVERGNE RUGBY SEVENS)

ASM Clermont Auvergne Rugby Sevens / Baabaas Sevens (14^{ème} rencontre - étape In Extenso SUPERSEVENS - Mont de Marsan)

Citation

M. Antoine CHALUS-CERCY a été reconnu responsable de « *Jeu dangereux* » et plus particulièrement de « *Jeu dangereux dans le cadre d'un ruck ou d'un maul : (ii) joueur entrant en contact avec un adversaire au-dessus de la ligne des épaules* ».

C'est le degré moyen de l'échelle de gravité qui a été retenu, soit une suspension de 4 semaines.

Après prise en compte des circonstances atténuantes (casier disciplinaire vierge, jeunesse et inexpérience, expression de remords, reconnaissance de la culpabilité, conduite avant et pendant l'audience), la sanction a été réduite de 2 semaines.

Par conséquent, M. Antoine CHALUS-CERCY est suspendu 2 semaines.

Au 17 août 2024, et compte tenu du calendrier des rencontres de l'ASM Clermont Auvergne Rugby Sevens, M. Antoine CHALUS-CERCY sera requalifié à l'issue de la deuxième rencontre de l'ASM Clermont Auvergne Rugby Sevens lors de la deuxième étape de l'In Extenso SUPERSEVENS qui se tiendra à La Rochelle.



Eduardo LOPEZ SANCHEZ (MONTPELLIER HERAULT RUGBY SEVENS)

Montpellier Hérault Rugby Sevens / La Rochelle Sevens (19^{ème} rencontre - étape In Extenso SUPERSEVENS - Mont de Marsan)

Cumul de 2 cartons jaunes au cours d'une même rencontre

A la suite des deux exclusions temporaires prononcées par l'arbitre de la rencontre, M. Eduardo LOPEZ SANCHEZ est suspendu une semaine pour "*Cumul de 2 cartons jaunes lors d'un même match*".

La suspension prend effet à compter du jour de la rencontre.

Au 17 août 2024, compte tenu du calendrier des rencontres disputées par le Montpellier Hérault Rugby Sevens, M. Eduardo LOPEZ SANCHEZ sera requalifié à l'issue de la première rencontre de la deuxième étape de l'In Extenso SUPERSEVENS qui se tiendra à La Rochelle.

Le règlement de l'In Extenso SUPERSEVENS est à retrouver ici : https://assets.lnr.fr/1/6/4/7/4/7/4.-R%C3%A8glement-IES7-2024_2bd233514b75bcd8a87fa4999caf3c73.pdf

CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 51

